

projet institutionnel

la Sgipa

Créée en 1958 sous la forme d'une association, la fondation Sgipa est devenue en 1998 une fondation de droit privé. Son action, reconnue d'utilité publique, est régie par un contrat de prestations signé avec l'État de Genève, ainsi que par des autorisations d'exploiter délivrées par le Département de la cohésion sociale (DCS) et le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP).

En tant qu'institution privée subventionnée, elle se réfère notamment aux cadres fournis par les Conventions des Nations-Unies relatives aux droits de l'enfant (CIDE) et aux droits des personnes handicapées (CDPH) et participe activement à la réalisation de la politique du handicap au niveau du canton.

Elle propose des prestations et des approches complémentaires à celles fournies par les autres acteurs du secteur avec qui elle entretient des liens riches et des échanges stimulants, notamment par l'entremise des associations faitières (Insos¹ et AGOEER²), dont elle est membre.

¹ Insos-Ge: association cantonale des institutions pour personnes avec handicap.

² AGOEER: association genevoise des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion.

le contexte

Le canton de Genève considère la diversité comme une force et comme le fondement de l'identité de son territoire.

Il s'engage à œuvrer en faveur d'une société inclusive, à laquelle les personnes en situation de handicap participent pleinement, sur une base d'égalité, de manière autonome et sans barrière sociale, physique ou environnementale. La politique du canton de Genève est en conséquence construite afin de contribuer à atteindre cet objectif général. Elle est mise en œuvre comme une tâche transversale qui doit être menée conjointement par le canton, les communes, les acteurs privés et l'ensemble de la société civile³.

La mise en œuvre de cette vision repose sur 3 principes fondamentaux: l'inclusion, l'autodétermination et l'encouragement différencié.

³ Plan stratégique 2022 du canton de Genève vers une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap à Genève vol.1

le cadre de référence

Les textes de référence de la Sgipa ont été révisés suite à un travail participatif. Cette mise à jour a permis ensuite d'adopter 10 axes stratégiques constituant l'Horizon 2030, sur lequel la Sgipa s'appuie pour définir ses objectifs opérationnels et orienter son évolution, avec toujours comme priorité l'optimisation de l'accompagnement en favorisant l'autodétermination de ses bénéficiaires.

1. La vision

Être un partenaire de référence, proactif et à l'écoute des personnes devant bénéficier d'un accompagnement individualisé dans leurs projets de formation spécialisée, d'emploi adapté et de vie.

2. Les 5 valeurs

OUVERTURE

Nous sommes à l'écoute et prêtons attention à notre environnement extérieur, à nos bénéficiaires et à nos équipes. Les nouvelles idées et suggestions sont les bienvenues. Nous développons notre offre et nos services dans une perspective d'évolution en adéquation avec notre identité.

PARTENARIAT

Nous développons des relations basées sur une approche coopérative et participative mettant en avant l'interaction avec l'autre. Nous encourageons la collaboration avec/entre les bénéficiaires, les familles, le personnel, les partenaires et leurs divers réseaux afin de favoriser les échanges et l'entraide.

ÉPANOUISSEMENT

Nous offrons une structure et un accompagnement bienveillant et professionnel, propice au développement des individus, mettant en avant l'élaboration d'un projet personnel favorisant l'autodétermination pour nos bénéficiaires, la valorisation du personnel de la fondation, et l'importance du bien-être des personnes.

RESPECT

Nos relations reposent sur les principes de transparence et d'équité. Le respect est au cœur de tous nos rapports professionnels, auprès des bénéficiaires, de leurs familles et entre collaborateurs et collaboratrices.

ADAPTATION

Nous nous engageons dans une démarche d'amélioration continue et offrons un environnement propice à l'inventivité, à l'innovation en favorisant et valorisant la prise d'initiative. Nous promouvons la recherche de solutions évolutives adaptées à la réalité.

3. La mission

La fondation Sgipa accompagne de manière individualisée des élèves présentant des troubles de l'apprentissage ou du comportement, ainsi que des jeunes et adultes présentant des déficiences intellectuelles dans leurs projets de formation spécialisée, d'emploi adapté et dans leur organisation quotidienne.

Elle assure une intégration sociale et professionnelle basée sur l'écoute et la collaboration afin d'assurer le développement et le maintien de l'autonomie de chaque individu et d'encourager une démarche d'autodétermination. Les trois secteurs de la fondation - Ecole, Ateliers et Hébergements - interagissent de manière complémentaire et facilitent l'inclusion dans la société.

4. Axes stratégiques

NOTRE ENVIRONNEMENT

Renforcer notre identité pour une visibilité accrue, un positionnement clair et une adhésion renouvelée au développement de la fondation.

Développer les partenariats, les synergies et le travail en réseau en profitant de l'ancrage géographique de la Sgipa et de la diversité de ses prestations.

Assurer la mise en place de mesures permettant de réduire notre impact environnemental et d'accroître la responsabilité institutionnelle et individuelle en matière de durabilité.

NOTRE ENGAGEMENT PARTICIPATIF

Contribuer au développement des métiers d'accompagnement, des compétences des équipes et des individus en tenant compte des nouvelles pratiques et des problématiques émergentes.

Promouvoir le développement d'une offre attractive favorisant l'intégration et répondant à l'évolution de l'environnement extérieur (socio-économique, technologique, etc.), des personnes et de leurs besoins spécifiques.

Incarner l'autodétermination en impliquant les bénéficiaires dans l'élaboration des projets individuels et en saisissant les opportunités de partenariat avec le réseau.

NOS PRIORITÉS EN MATIÈRE DE GESTION

Encourager la collaboration et les échanges intersectoriels afin de construire un référentiel commun, de mutualiser les connaissances, de renforcer la transversalité et d'améliorer la qualité des prestations.

Promouvoir un management collaboratif et responsabilisant qui implique également les bénéficiaires et les collaborateurs et collaboratrices.

NOS RESSOURCES

Assurer le maintien et le développement qualitatif et quantitatif de nos prestations par la préservation et la diversification de nos sources de financement.

Offrir à nos bénéficiaires et à nos équipes des infrastructures et des équipements adaptés favorisant la réalisation des objectifs.

les 3 secteurs d'activité

Pour réaliser sa vision et accomplir sa mission, la Sgipa propose un ensemble de prestations, évoluant en fonction des besoins et demandes, qui se répartissent sur trois secteurs d'activité : Ecole, Ateliers et Hébergements.

Les différents secteurs d'activités sont disséminés sur l'ensemble du canton de Genève. La typologie de chaque lieu et le nombre limité de bénéficiaires par site, visent à privilégier une insertion harmonieuse dans la société.

L'écoute et la participation active des bénéficiaires, la collaboration avec leurs familles et les associations de parents ainsi qu'un accompagnement individualisé constituent les bases du cadre d'intervention de la Sgipa.



20
sites



500
personnes au
bénéfice des
services Sgipa



300
collaboratrices
et collaborateurs

Moyennes selon les données 2023.

1. Secteur Ecole

L'Ecole Sgipa accueille des élèves dès 15 ans présentant des troubles de l'apprentissage et un retard scolaire important. Les équipes d'enseignement spécialisé et les psychologues accompagnent les élèves dans la construction d'un projet individualisé adapté à leurs capacités, à l'évolution de leurs compétences et à leurs objectifs professionnels.

Le cursus de l'Ecole Sgipa est constitué de deux cycles :

- Le cycle 1 (cycle de préparation d'une durée d'un an) se focalise sur le développement des compétences préprofessionnelles, scolaires et sociales.

- Le cycle 2 (cycle de finalisation d'une durée d'une à deux années.) favorise la progression sur les axes scolaire et professionnel. Les élèves y concrétisent leur projet professionnel et s'orientent vers le monde du travail. En fonction de l'évolution de leurs compétences les élèves sont orientés sur deux filières distinctes :

a) intégration professionnelle

Les élèves suivant cette filière s'orientent par la suite principalement vers un emploi dans des ateliers de production adaptée, notamment au sein du secteur Ateliers de la Sgipa.

b) formation professionnelle

Les élèves suivant cette filière poursuivent leur formation dans des centres de formation spécialisée financés par l'assurance-invalidité (AI).

Le Service de suivi des élèves (SSE) de la Sgipa offre une prolongation temporaire de l'accompagnement pour les élèves qui n'auraient pas trouvé une solution au terme de leur cursus à l'Ecole Sgipa.



2. Secteur Ateliers

Les ateliers de production adaptée Sgipa offrent des emplois à des adultes présentant des déficiences intellectuelles, au bénéfice de l'assurance-invalidité. Les équipes formatrices et encadrantes accompagnent individuellement les personnes dans le développement de leur autonomie et leur épanouissement professionnel.

Les activités du secteur sont organisées en pôles d'activités, répartis en trois catégories :

- Les pôles directement incorporés au sein d'une entreprise ou actifs en partenariat dans une zone industrielle, offrant une expérience professionnelle intégrée au contact direct des acteurs économique du canton, ainsi que des perspectives d'autonomie progressive.
- Les pôles de production adaptée orientés sur la production directe ou l'offre de services, proposant une gamme de prestations variées à l'intention des particuliers et des entreprises. La diversité des activités proposées permet à la personne en emploi adapté de choisir celle qui correspond le mieux à ses capacités et développer de nouvelles compétences.
- Les pôles de transition professionnelle offrant soit un espace aux personnes ayant besoin d'un accompagnement spécifique au début ou en fin de parcours professionnel, soit un environnement adapté en cas de besoin d'un soutien renforcé temporaire.



12
pôles



269
places de travail
en emploi adapté

3. Secteur Hébergements

Les différentes unités du secteur Hébergements de la Sgipa accueillent des adultes présentant des déficiences intellectuelles, au bénéfice de l'assurance-invalidité et d'une indication de la Commission cantonale d'indication (CCI).

Les équipes éducatives pluridisciplinaires offrent une prestation de soutien et d'accompagnement pour l'organisation de la vie quotidienne, le développement et le maintien des compétences, ainsi que le renforcement de l'autonomie.

Trois types d'accueil et d'accompagnement sont proposés en fonction des besoins des personnes :

- Les résidences H (entre 8 et 15 places) proposent un accompagnement pour des personnes exerçant une activité professionnelle à temps plein ou à temps partiel. Les résidents disposent d'une chambre individuelle et du libre usage des espaces de vie communs.
- Les résidences HO accueillent des personnes n'exerçant plus d'activité professionnelle et proposent un accompagnement socio-éducatif toute la journée (activités créatives, de détente et de socialisation), des soutiens individualisés et la prise en charge des soins.
- Le Service d'accompagnement à la vie indépendante (Savi) propose un accompagnement éducatif ponctuel et adapté à des personnes vivant dans leur propre appartement ou en appartement communautaire, avec pour objectif de soutenir le développement et l'entretien des liens sociaux, de faciliter l'accomplissement des tâches administratives et l'organisation de la vie quotidienne.

8
résidences



106
places
en résidences



25
personnes suivies
par le Savi



les principes d'intervention

La Sgipa place le bénéficiaire au centre de son action et l'encourage à être acteur de son projet avec l'inclusion la plus aboutie comme finalité. Pour ce faire, son action repose sur trois principes d'interventions clés, constitués chacun d'un ensemble d'actions complémentaires.

Accompagnement

- Encourager la socialisation et l'intégration des personnes en s'enrichissant des différences de chacun.
- Favoriser l'autonomie en soutenant le développement du pouvoir d'agir, de décider.
- Soutenir et guider la personne dans l'acquisition d'expériences et la prise de risques.
- Veiller au bien-être en favorisant un climat de confiance et d'écoute à travers une communication bienveillante.
- Expliquer à chacun ses droits et ses devoirs et comment les exercer. Contribuer à les défendre et à les faire respecter à l'intérieur de l'institution et dans la société.
- Coconstruire avec les bénéficiaires et leurs familles des projets individualisés qui valorisent les compétences et favorisent l'épanouissement.
- Adapter les projets individualisés en fonction de l'évolution des personnes.
- Créer un lien de confiance durable avec tous les acteurs.

Participation

- Œuvrer au développement d'une société inclusive.
- Encourager les initiatives conduisant vers l'ouverture, l'épanouissement.
- Instituer une communication efficace, utile et adaptée.
- Impliquer en tant que force de proposition les professionnels et les bénéficiaires dans la définition des projets individuels et institutionnels.
- Favoriser les opportunités d'échanges et de partages à l'interne, ainsi que la collaboration avec l'extérieur.
- Valoriser le travail interdisciplinaire au sein et entre chaque secteur.
- Créer une dynamique d'équipe favorisant l'implication et la motivation de chacun.
- Participer à la définition d'un cadre de travail favorisant l'efficacité.
- Multiplier les canaux permettant aux familles de participer aux projets.

Adaptation

- Être à l'écoute des bénéficiaires, des familles et partenaires ainsi que de l'environnement extérieur.
- Agir de manière proactive pour l'inclusion et l'intégration des bénéficiaires dans la société.
- Oser de nouvelles expériences en valorisant le droit à l'erreur et la prise de risque.
- Offrir des lieux diversifiés d'apprentissage, de travail et d'hébergement adaptés aux besoins individuels.
- Maintenir une réflexion intersectorielle continue pour faire face aux évolutions sociétales et environnementales.
- Evaluer régulièrement l'offre existante et développer un large éventail de métiers et prestations répondant aux nouveaux besoins.
- Favoriser l'inclusion en promouvant le coaching dans des emplois adaptés en entreprise.
- Développer un processus de formation évolutif pour l'ensemble des collaborateurs et bénéficiaires.

les projets individuels

L'élaboration d'un projet individualisé, construit avec les bénéficiaires et leur entourage familial, constitue un outil essentiel d'accompagnement qui permet d'affiner la promotion de l'autonomie, les capacités d'organisation, la prise d'initiative, l'image de soi et la maturation sociale et relationnelle. Les différents projets visent à amener les personnes le plus loin possible dans l'autodétermination de leur parcours.

Pour les élèves du secteur Ecole, le Projet Éducatif Individualisé (PEI) est l'outil permettant le suivi et l'évaluation, en associant les regards des différents professionnels qui accompagnent l'élève, ainsi que les observations des parents ou proches. Le PEI vise à identifier les objectifs prioritaires qui seront travaillés au cours de l'année.

Ils sont priorisés en fonction des besoins spécifiques de chaque élève dans les domaines suivants (entre trois et quatre par PEI):

- compétences dans la vie de tous les jours ;
- compétences et habiletés sociales ;
- compétences sensori-motrices et psychomotrices ;
- compétences cognitives ;
- compétences langagières orales et écrites ;
- compétences scolaires ;
- compétences préprofessionnelles

Les élèves sont amenés à coconstruire le PEI et à valider les objectifs posés. Le PEI fait l'objet de rencontres régulières avec l'élève, ses référents scolaires (enseignant, enseignante et psychologue) et ses répondants légaux pour évaluer la progression. Il fait l'objet d'une évaluation finale avec l'élève en fin d'année scolaire, qui servira de base pour la conception du PEI de l'année scolaire suivante.

Pour les bénéficiaires des secteurs

majeurs, l'outil PEPS (Point sur les Envies, les Projets et la Satisfaction) a été développé par un groupe de travail interdisciplinaire pour construire et suivre les projets individuels en s'assurant de la participation et de l'implication actives de chacun.

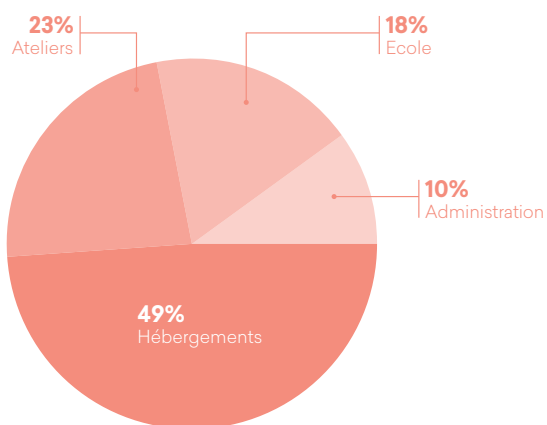
Le PEPS est un support d'accompagnement qui a pour but de sortir d'une logique évaluative. Il est centré autour d'un formulaire constitué d'actions rédigées sous la forme d'affirmation classées selon différentes thématiques incluant vie privée ou professionnelle. La personne a l'opportunité de se prononcer sur sa capacité à effectuer ces actions et d'indiquer son niveau de satisfaction. Le dialogue avec la personne référente permet de coconstruire un projet qui fait sens pour la personne, la rendant actrice à part entière du processus.

les ressources

Les différents secteurs de la Sgipa sont soutenus dans leurs actions par les services administratifs et de supports afin d'optimiser la gestion des ressources et faciliter le travail des équipes.

1. Ressources humaines

La Sgipa emploie près de 300 collaborateurs et collaboratrices :



La diversité des cursus de formation et des expériences professionnelles favorise une complémentarité d'approches et d'accompagnements qui est propice au travail en équipe et encourage la collaboration.

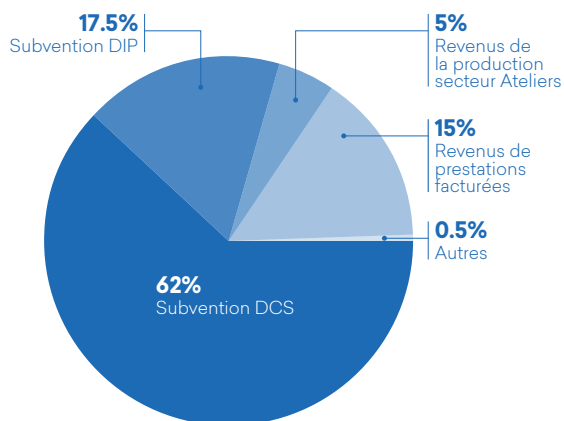
Pour faire face à l'évolution de la société et des besoins de la population accueillie, l'institution favorise un processus de formation continue.

Des collaborations avec les milieux universitaires et les écoles de formation professionnelle sont développées de manière afin de consolider le lien entre les pratiques et l'évolution des approches théoriques, psychopédagogiques et socio-éducatives. En parallèle, ces collaborations offrent la possibilité à des étudiants et étudiantes de se familiariser avec la réalité du terrain en réalisant différents types de stages.

En adéquation avec son mandat d'utilité publique, la Sgipa s'implique avec conviction dans les différents dispositifs d'acquisition de formation diplômante et d'aide au retour à l'emploi.

2. Ressources financières

La Sgipa est financée par plusieurs sources :



3. Qualité et contrôle

La Sgipa applique un système de contrôle interne et pratique l'évaluation et l'amélioration continue.

Elle est soumise aux contrôles des départements qui lui octroient des subventions, au Service de l'Audit Interne de l'Etat, ainsi qu'à l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP).

La Sgipa est au bénéfice de plusieurs certifications renouvelées régulièrement par un organisme externe indépendant, dont ISO 9001, critères CLASS et QSC (Qualité Scolaire Certifiée).



Avec le soutien de



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POST TENERIAS LUX



Fondation Sgipa
chemin J.-F. Dupuy 20
1231 Conches
+41 22 346 33 88
fondation@sgipa.ch
www.sgipa.ch